

Délibération n°2024-63

Thème : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE 4

Objet : Cession du bâtiment cadastré ZD 308 à la société Isolation Maison Provençale (IMP)

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq du mois de juin, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 19 juin 2024 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 27 Membres présents : 17 Pouvoirs : 6 Suffrages exprimés : 23

Étaient présents :

Gilbert BOYER ; David GEHANT ; Michel DALMASSO ; Thomas CHERBAKOW ; Sylvie SAMBAIN ; Caroline MASPER ; Sandrine LEBRE ; Aurélie ANNEQUIN ; Danièle KLINGLER ; Geoffroy GONZALEZ ; François PREVOST ; Antoine DE RUFFRAY ; Robert USSEGLIO ; Christophe LOPEZ ; Patricia PAUL ; Marc DINI ; Philippe VUILQUE.

Étaient représentés :

M. Christian CHIAPELLA donne procuration à M. Christophe LOPEZ
Mme Maryse BLANC donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN
M. Didier DERUPTY donne procuration à M. Michel DALMASSO
M. Stéphane DERRIVES donne procuration à M. Gilbert BOYER
Mme Karima COEURET donne procuration à Mme Aurélie ANNEQUIN
M. Emmanuel LUTHRINGER donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW

Absents excusés :

Christian CHIAPELLA, Maryse BLANC, Didier DERUPTY, Stéphane DERRIVES, Karima COEURET, Emmanuel LUTHRINGER, Michel CHAPUIS, Lisa MARCEL, Nadine CURNIER, Camille FELLER.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

11 communes sont donc représentées.

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure ;

VU la délibération n°49/2015 en date du 1^{er} avril 2015 relative à l'autorisation de signature du contrat administratif avec promesse unilatérale de vente avec la société IMP d'un bâtiment au droit de la parcelle ZD308, situé 132 rue des ateliers, zone des Chalus à Forcalquier ;

CONSIDERANT l'acte authentique en date du 8 juin 2015, relatif au contrat administratif avec promesse unilatérale de vente, entre la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et la société IMP pour un prix de vente à l'expiration de la location de 33 625 € ;

Accusé de réception en préfecture
N° 04 004 73 024-130-130
Date de réception préfecture : 01/07/2024

CONSIDERANT que la société IMP confirme par courriers en date du 20 mars et du 5 avril 2024, son intention d'acquérir le bien aux conditions fixées dans l'acte authentique au terme du bail soit le 18 juin 2025 ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- De céder le terrain cadastré ZD308, comprenant un bâtiment de 578m² à la société IMP au prix de 33 625 € conformément à l'acte authentique du 8 juin 2015 ;
- De préciser que les frais inhérents à la vente seront supportés par la société IMP ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an
susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,
David GEHANT



Acte publié le : 01 JUL. 2024